CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES MID-AMATEURS DAMES PROMOTION

4 et 5 mai 2024 GOLF DE CHATEAU L'ARC

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

<u>Pour les clubs</u>: associations sportives affiliées des golfs de la Ligue PACA ne faisant pas partie de la 1^{ère} Division de Ligue.

Une seule équipe pourra être engagée.

Pour les équipiers : voir conditions générales de participation aux épreuves par équipes.

Dames : ouvert aux joueuses nées avant le 3 mai 1999

FORME DE JEU

Marques de départs bleues.

1^{er} jour : 4 mai 2024

Qualification: stroke play / 4 simples / 18 trous

Le total des 3 meilleurs scores sera retenu. En cas d'ex-aequo, les équipes seront départagées sur le 4^{ème} score, puis le meilleur score, le 2^{ème} meilleur score, etc...

Les 4 premières équipes sont qualifiées.

2^{ème} jour : 5 mai 2024

Match-Play / 1 foursome et 2 simples consécutifs / 18 trous Ordre des rencontres : $1^{\text{ère}}$ contre $4^{\text{ème}}$, $2^{\text{ème}}$ contre $3^{\text{ème}}$.

Les vainqueurs accèdent à la 1ère Division.

Aucun match ne pourra être partagé, sauf si le résultat est déjà acquis pour une équipe.

PRIX

Souvenirs pour les joueuses des équipes accédant à la 2^{ème} Division.

ENGAGEMENTS

Les inscriptions des équipes devront se faire sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org/

avant le jeudi 4 avril 2024.

Les inscriptions des équipières devront se faire sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org/

avant le mardi 23 avril 2024.

Droits d'engagement : 320€ / facturés par la Ligue à l'issue de la saison sportive.

ARBITRES

Chef Arbitre: Thuy LE Arbitre: Denise MOYA